S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

COMITE SYNDICAL

MARDI 13 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR :

- Gendarmerie- Signature d'un avenant n°3 consenti au profit de l'Etat en date du 6 janvier 2021 ;
- Décision modificative n°1/2026

COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2026

PROJET DE DELIBERATION

DOMAINE ET PATRIMOINE – GENDARMERIE – SIGNATURE D'UN AVENANT N°3 AU BAIL CONSENTI AU PROFIT DE L'ETAT EN DATE DU 6 JANVIER 2021

Rapporteur : Jérôme FAGUET

Dossier suivi par : Laurence TOUZIN

VU la délibération n°2022/15/11/03 relative à l'avenant n°1 au bail signé le 6 janvier 2021,

VU la délibération n°2024/10/07/01 relative à l'avenant n°2 au bail signé le 6 janvier 2021,

Il est rappelé au Comité Syndical que la Gendarmerie a été construite par le SIEP en 2001/2002 et a fait l'objet d'un bail avec l'Etat, signé le 6 janvier 2021, pour une durée de 9 ans à compter du 1er août 2020.

Cette location a été consentie moyennant un loyer annuel initial d'un montant de 222 118 € HC révisable triennalement en fonction de la valeur locative réelle et dans la limite de l'évolution de l'ILAT intervenue sur la période considérée.

Suite aux travaux d'amélioration réalisés par le bailleur, un premier avenant a prévu le versement de trois surloyers s'élevant aux montants suivants :

- surloyer à compter du 1er février 2019 : montant invariable de 584,42 € par an pendant 17 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2036 ;
- surloyer à compter du 22 décembre 2020 : montant invariable de 878,40 € par an pendant 17 ans, soit jusqu'au 21 décembre 2037 ;
- -surloyer à compter du 25 janvier 2022 : montant invariable de 9 188 € par an pendant 5 ans, soit jusqu'au 24 janvier 2027.

Un second avenant a eu pour objet de constater la première révision triennale du loyer, avec effet au 1er août 2023. Après délibération, le loyer annuel de la gendarmerie a été maintenu à 222 118 €.

Il convient aujourd'hui de signer l'avenant n°3 au bail consenti au profit de l'Etat en date du 6 janvier 2021, ci-annexé. Ce 3e avenant a pour objet :
- la constatation de la deuxième révision triennale du loyer annuel de la gendarmerie qui porte le montant annuel du loyer à 227 117.10 € à compter du 1er août 2026.
- la prise en compte d'un surloyer d'un montant de 6 033.05 € à compter du 6 juillet 2026 par an pendant 5 ans, soit jusqu'au 6 juillet 2030, suite à la création d'une ombrière couvrant le parking intérieur de la gendarmerie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l’avenant n°3 au bail de location consenti au profit de l’Etat en date du 6 janvier
2021,

AUTORISE Monsieur Jérôme FAGUET, Président, à signer l’avenant n°3 au bail de location de la gendarmerie en date du 6 janvier 2021, ci-annexé.

COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2026

PROJET DE DELIBERATION

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1/2026

RAPPORTEUR : Jérôme FAGUET

Affaire suivie par : Laurence TOUZIN

VU l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2026/17/04/02 du Comité Syndical en date du 17 avril 2026 portant sur l'élection du Président du SIEP,

VU la délibération N°2026/240203 du Comité Syndical en date du 24 février 2026 adoptant le budget primitif 2026,

CONSIDERANT la nécessité de faire des ajustements de crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président du SIEP à procéder aux virements de crédits qui apparaissent sur la pièce jointe à cette délibération.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux virements de crédits mentionnés sur la pièce jointe.

Code INSEE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EQUIPEMENTS PUBLICS - BUDGET SIEP	DM n° 1	2026
38239			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6064-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-64118-020 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023-11 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 752-11 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	300.00 €	20 300.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021-11 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**
D-21318-11 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général		**40 000.00 €**		**40 000.00 €**